



**Comité Social Économique Central
(CSEC)**

PROCES-VERBAL

----- séance -----

du

mercredi 17 novembre

-----2021-----

La séance est ouverte à 8 h 30, sous la présidence de **M. Jean AGULHON**, directeur du département GIS.

Sont présents (es) :

MM.	Frédéric SARRASSAT	Secrétaire	liste UNSA CSE 12/MTS
	Claude NIVAULT	1er secrétaire adjoint	liste CGT CSE 13/RER
	Laurent DOMINÉ¹	2 ^e secrétaire adjoint	liste CFE-CGC CSE 6/DSC
	Frédéric NIVERT	Trésorier	liste CGT CSE 15/SIT
	Patrick PIGEARD	Trésorier adjoint	liste UNSA CSE 13/RER
Mme	Cécile AZEVEDO	Membre titulaire	liste UNSA CSE 5/BUS-MRB
MM.	Noureddine ABOUTAÏB	-	liste UNSA CSE 3/BUS-MRB
	Tarik ALLALOUCHE	-	liste UNSA CSE 3/BUS-MRB
	Jérôme CRUCHET	-	liste UNSA CSE 11/MRF
	Laurent DJEBALI	-	Sans étiquette
	Loïc FAUCHEUX	-	liste UNSA CSE 2/BUS-MRB
	Philippe BOYER	-	liste CGT CSE 14/SEM-CML
	Octave ICARD	-	liste CGT CSE MOP
	Fabien LONGET	Membre titulaire	liste CGT CSE 4/BUS-MR
	Michel VENON	-	liste CGT CSE 5/BUS-MRB
	José JONATA	-	liste UNSA CSE 14/SEM-CML
	Stéphane SARDANO	-	liste UNSA CSE 1/BUS-MRB
Mmes	Caroline DROUAIRE	Membre suppléant	liste UNSA CSE 4/BUS-MRF
	Florence ESCHMANN	-	liste UNSA CSE 12/MTS
	Nathalie MEUNIER²	-	liste CGT CSE 5/BUS-MRB
	Françoise PHIRMIS	-	liste CFE-CGC CSE 14/SEM-CML
MM.	Eliès BEN ROUAG	-	liste UNSA CSE 3/BUS-MRB
	Mourad CHIKH	-	liste UNSA CSE 3/BUS-MRB
	Jean-Luc LALLEMANT	-	liste UNSA CSE 6/DSC
	Gilles PATRAVE³	-	liste UNSA CSE 2/BUS-MRB
	David TÉTART	-	liste UNSA CSE 5/BUS-MRB
	Thomas LE CLEACH	-	liste CGT CSE 12/MTS
MM.	Éric TURBAN⁴	-	liste CGT CSE 7/GDI
	Cyril LARDIÈRE	-	liste CFE-CGC CSE 9/M2E

Sont absents(es)/excusés (es) :

MM.	Ludovic ORIEUX	Membre titulaire	liste CGT CSE 2/BUS-MRB
	Patrick RISPAL	-	liste CGT CSE 10/BUS-MRB
	Sébastien HUBERT	-	liste CFE-CGC CSE 6/DSC
	André BAZIN	-	liste CGT CSE 7/GDI
Mmes	Sonia ÉBONGUÉ SIPAMIO	Membre suppléant	liste UNSA CSE 14/SEM-CML
MM.	Benôit CHEVILLARD	-	liste CGT CSE 14/SEM-CML
	Thibaut DASQUET	-	liste CGT CSE 11/MRF
	Alain DUIGOU	-	liste CGT CSE 2/BUS-MRB

Assistent à la séance :

Mme	Christine BLONDEL	Représentante du syndicat CFE-CGC
MM.	Michaël PONTAROLO	Représentant de l'UNSA
	Frédéric DELEBARRE	Représentant de l'union syndicale CGT

¹ Remplace Sébastien HUBERT, en tant qu'élu titulaire, pour les votes

² Remplace Patrick RISPAL, en tant qu'élu titulaire, pour les votes

³ Remplace Ludovic ORIEUX, en tant qu'élu titulaire, pour les votes

⁴ Remplace André BAZIN, en tant qu'élu titulaire, pour les votes

ORDRE DU JOUR

I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2021	6
II - INFORMATIONS DU PRÉSIDENT	8
III - INFORMATIONS DU SECRÉTAIRE	13
IV - QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET PROFESSIONNELLES	
1. Consultation sur la décision de l'entreprise de dénoncer l'ensemble des décisions unilatérales, usages et engagements unilatéraux relatifs au positionnement de certains salariés appartenant à l'encadrement (agents de maîtrise et cadres) sur un tableau de retraite non conforme pour le poste occupé aux dispositions du décret n°2008-637 du 30 juin 2008	
2. Information – consultation sur le projet de Plan de développement des compétences 2022	
3. Bilan de l'activité partielle pour baisse d'activité de mai et juin 2021	
4. Information – consultation sur le recours à l'activité partielle dans le cadre des circonstances exceptionnelles liées à la COVID-19 du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2021	
5. Présentation du tableau de bord IDFM T2 2021	
6. Présentation du bilan 2020 du protocole d'accord en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap	
VI – QUESTIONS SOCIALES	
VI – QUESTIONS DIVERSES	
FIXATION DE LA DATE DE LA SÉANCE SUIVANTE	

M. LE PRÉSIDENT.- Bonjour Mesdames et Messieurs. Je vous souhaite la bienvenue dans cette séance du CSEC du 17 novembre 2021. Si Monsieur le Secrétaire m'en donne l'autorisation, je vous propose de commencer cette séance.

M. LE SECRÉTAIRE.- Bonjour à toutes et à tous, nous pouvons commencer cette séance.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons commencer par approuver le procès-verbal du 8 septembre 2021. Je propose de faire un point sur les présents et les absents. Parmi les titulaires, ont été signalées les absences excusées de MM. ORIEUX, BAZIN et RISPAL.

D'autres absents excusés seraient-ils à signaler parmi les titulaires ?

Mme BLONDEL.- M. HUBERT.

M. PONTAROLO.- Pour l'UNSA, pas d'absent à signaler.

M. DELEBARRE.- Je pense que vous avez les bons absents.

M. LE PRÉSIDENT.- Parmi les suppléants, nous avons les absences excusées de Mme EBONGUÉ SIPAMIO, MM. DASQUET, DUIGOU, CHEVILLARD et TURBAN. D'autres personnes seraient-elles absentes ?

M. NIVAULT.- Concernant la CGT, M. TURBAN est présent.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est noté.

Mme BLONDEL.- Pas d'autres absences à signaler.

M. PONTAROLO.- De même.

M. LE PRÉSIDENT.- Je propose de passer au recensement des personnes qui pourront voter. Je passe la parole à Mme FRESLON-BLANPAIN.

Mme FRESLON-BLANPAIN.- Je propose que M. ORIEUX soit remplacé par M. PATRAVE du même CSE, M. HUBERT par M. DOMINÉ du même CSE, M. BAZIN par M. TURBAN du même CSE, et M. RISPAL par Mme MEUNIER.

Mme MEUNIER.- Cela me convient.

**I – EXAMEN DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU 8 SEPTEMBRE 2021**

M. LE PRÉSIDENT.- Nous pouvons procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2021.

Mme FRESLON-BLANPAIN.- Êtes-vous pour, contre ou vous abstenez-vous ?

(Il est procédé au vote.)

Mme FRESLON-BLANPAIN.- Le procès-verbal du 8 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Pour : UNSA (5), CGT (8), CFE-CGC (2), sans étiquette (5).

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

II – INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais commencer par un point de situation Covid.

M. PONTAROLO a demandé la parole.

M. PONTAROLO.- Je vous remercie. J'avais une déclaration d'entrée de séance. Je ne sais pas dans quel ordre vous souhaitez procéder.

M. LE PRÉSIDENT.- Le déroulement de l'ordre du jour consiste à approuver les PV des séances précédentes, à aborder les informations du Président et les déclarations des organisations syndicales après. Si vous souhaitez faire une déclaration maintenant...

M. PONTAROLO.- Non, nous allons suivre cet ordre.

M. LE PRÉSIDENT.- Point sur la situation sanitaire. Nous observons une reprise de l'épidémie avec une augmentation de la circulation du virus après plusieurs semaines de ralentissement. Même s'il est constaté une baisse d'intensité de la gravité de la maladie, le taux de circulation du virus est en augmentation forte. Un certain nombre de mesures barrières ont été remises en place, je pense au port du masque dans l'ensemble des établissements scolaires français.

Après une assez grande stabilisation de la circulation du virus à la RATP, il est constaté le même phénomène que sur le reste du territoire. Alors que l'on était dans des niveaux de 6, 7, 8, 9 signalisations de nouveaux cas Covid par période de quatre jours, 20 nouveaux cas avérés ont été enregistrés dans la dernière période, sans avoir à déplorer de cluster. La personne du Département RDS qui était hospitalisée est sortie de l'hôpital. À notre connaissance, nous n'avons pas de salarié hospitalisé pour cette raison à ce jour.

Il est plus que jamais nécessaire de rappeler l'importance du maintien des mesures sanitaires et l'application des gestes barrières dans cette situation.

Comme je vous l'indiquais lors des séances précédentes, les équipes médicales des Espaces santé ou des services de santé au travail sont pleinement mobilisées pour initialiser ou compléter le schéma de vaccination initiale pour les personnes qui n'auraient pas encore commencé le cycle, mais aussi pour entamer le cycle de la troisième vaccination. Comme cette troisième vaccination répond à un certain nombre de critères d'éligibilité en raison de l'âge ou de cause de morbidité, et d'un délai suffisant entre la deuxième et la troisième vaccination, nous ne sommes pas encore confrontés à un très fort volume. Plus on va avancer dans l'hiver, plus les conditions vont nous amener à être confrontés à de forts volumes. Nous y sommes prêts, notre organisation a été testée. Les circuits d'approvisionnement des vaccins sont disponibles. Je rappelle que nous sommes aussi préparés à la vaccination contre la grippe. Chaque personne peut recevoir les deux vaccinations lors d'un même rendez-vous.

Concernant l'exploitation et la maintenance, une information sur les trafics et recettes du mois de septembre 2021. Malgré un calendrier défavorable, le trafic sur le périmètre de l'EPIC progresse de 11 % par rapport à la même période de septembre 2020, qui est une période comparable dans la mesure où toutes les restrictions étaient encore levées en septembre 2020. La progression du trafic est plus élevée pour le ferré, mais partait de plus bas. Nous y constatons une progression de 19 % en septembre 2021 par rapport à septembre 2020. Nous notons une augmentation de 7 % sur le tramway. À l'inverse, le mode bus subit une baisse de 2 % sur la même comparaison de périodes, en partie due à la mise en service du T9 en avril 2021. Sur le périmètre, bus, nous notons que le Noctilien affiche une légère hausse de 3 %.

Si, au lieu de se comparer à septembre 2020, on se compare à septembre 2019, référence avant Covid, le mois de septembre 2019 était plus favorable que celui de septembre 2021. Malgré le fort impact négatif qu'avait eu la journée de grève RATP du 13 septembre 2019, le trafic de septembre 2021 reste inférieur de 16 % à celui de septembre 2019. C'est réparti de façon égale sur l'ensemble des réseaux ferré et bus. Seuls les RER et certaines lignes de tramway parviennent à réduire un peu plus l'écart entre septembre 2021 et septembre 2019, que le reste du réseau.

La fréquentation des transports en commun reste impactée par les changements d'habitudes de mobilité, que ce soit un plus fort retour vers la voiture personnelle, le développement de modes alternatifs à la mobilité que le transport de mass transit, des déménagements vers la province, le télétravail, l'absence des touristes internationaux, le pass sanitaire. Ce sont autant de facteurs qui limitent encore le retour à un niveau habituel de fréquentation dans le transport urbain.

Quand on examine les conséquences du trafic sur les recettes, l'effet de reprise se confirme en septembre permettant aux recettes de progresser de 9,4 % en septembre 2021 par rapport à septembre 2020. Cela ramène l'écart à son plus faible niveau par rapport à 2019, depuis le début de la pandémie, puisque nous sommes à moins 17 %, alors que les chiffres négatifs étaient plus importants les mois précédents. À la faveur de la reprise des activités autres que professionnelles par les Franciliens, puisque nous constatons une légère reprise du tourisme et un transfert entre titres, nous observons que cette progression est particulièrement visible sur la billetterie avec une augmentation de l'ordre de 16 M€ en recettes directes par rapport à 2020. A contrario, les recettes directes des titres annuels sont pénalisées par une désaffection encore présente, même si elle s'atténue, puisque nous constatons un manque de recettes de l'ordre de 4,8 M€ et des conséquences sur les effets tarifaires du Navigo junior dont les ventes en volume compensent pourtant les baisses de celles des Imagin'R scolaires.

Je poursuis dans le domaine de l'exploitation et de la maintenance avec une information concernant la modernisation du T1. Les 18 et 20 octobre 2021, les stations Marché de Saint-Denis et La Courneuve 6 routes sont devenues respectivement les septième et huitième stations du PACT T1 à avoir rouvert. Ces deux stations parmi les cinq les plus fréquentées du T1 ont, en plus de leur allongement, bénéficié d'un élargissement conséquent, compris entre 80 et 100 % de surface sur chacun des quais par rapport aux largeurs des stations historiques. De gros travaux ont été organisés. La station Hôpital Avicenne est fermée depuis le 20 octobre pour six mois de travaux. Pour compenser, des navettes de bus ont été mises en place pour maintenir la desserte de l'hôpital pour le personnel et les patients.

Par conséquent, la modernisation du T1 se poursuit en vue de l'arrivée du futur TW20. Vendredi 15 octobre 2021, la RATP a signé avec l'industriel Alstom, un marché pour le renouvellement des rames des tramways de la ligne T1, comprenant un maximum de 120 tramways pour un montant de 310 M€ afin d'améliorer le confort des voyageurs et la fiabilité de cette ligne.

Rendez-vous fin 2023 pour l'arrivée des premières rames et la phase essais de qualification.

Concernant Symphonie et la mise en service du poste de commandement des stations la ligne 8, le déploiement de Symphonie se poursuit avec la mise en place du PCC qui s'est échelonnée entre le 11 et le 15 octobre 2021. Lors de la remise d'ouvrage le 15 octobre 2021, l'unité opérationnelle a fait part de sa satisfaction pour la façon dont cette étape majeure a été pilotée et pour la qualité des prestations. Le PC est situé à Strasbourg Saint-Denis dans des locaux qui ont été réaménagés, qui étaient auparavant occupés par la ligne 4. Ces travaux ont permis de requalifier l'espace notamment avec la reprise des parements acoustiques et l'installation de nouveaux pupitres.

La ligne 8 est la huitième ligne du programme Symphonie à bénéficier des apports d'un PC. Celui-ci permet une gestion des espaces voyageurs de l'ensemble de la ligne et non plus par secteur, ce qui permet une visualisation de l'ensemble des espaces et la diffusion d'une information voyageurs plus uniforme et plus cohérente.

C'est le résultat d'un bon travail d'équipe avec une implication du collectif, des maîtres d'œuvre, des mainteneurs, de la conduite de projet et des exploitants, qui a permis de basculer l'ensemble des secteurs sans perturber la gestion de la ligne.

La prochaine ligne à être dotée d'un PCS sera la ligne 7 et 7 bis dont les travaux doivent débuter début 2022. En parallèle, le déploiement des stations de la ligne 9 a démarré en septembre 2021 et se poursuivra jusqu'à la fin du deuxième trimestre de l'année 2022.

Je passe maintenant à des informations générales. Je rappelle l'ouverture d'un nouvel espace dédié aux communications syndicales. C'est un nouveau canal de communication qui doit permettre de consulter en ligne les publications des organisations syndicales, dans une logique de modernisation des outils de communication et du dialogue syndical. Ce nouvel espace permet à tous les salariés de consulter en ligne les publications syndicales au sein de la RATP.

Cela donne une meilleure visibilité au contenu ainsi qu'à ses auteurs et permet de s'abonner à certains contenus, de retrouver plus facilement les publications qui intéressent les salariés. Le site est accessible 24 heures sur 24 depuis n'importe quel équipement terminal (ordinateur, tablette, appareil mobile). On doit se connecter avec son compte matriculaire en cliquant sur le bouton « connexion avec Okta », en indiquant son adresse mail professionnelle et son mot de passe habituel. Cet espace est ouvert à toutes les organisations syndicales, et est alimenté par celles-ci dès lors qu'elles ont demandé l'ouverture d'une page dédiée.

Par ailleurs, je vous signale la parution de l'IG 563 dite « procédure lobbying ». En effet, en tant que signataire de la déclaration commune de l'organisation non gouvernementale appelée Transparency International (ONG ayant pour principale vocation de lutter contre la corruption), le Groupe RATP s'est engagé à promouvoir auprès de ses collaborateurs et des tiers qui participent en son nom au processus de décision publique un lobbying transparent, intègre et responsable. Cette procédure vise à définir les conditions dans lesquelles le Groupe RATP se conforme aux principes et engagements souscrits dans le cadre de la déclaration commune, ainsi qu'aux réglementations dans tous les pays dans lesquels nous opérons. Cette nouvelle instruction générale vise à définir les conditions dans lesquelles la RATP se conforme aux principes et engagements souscrits dans le cadre de la déclaration commune ainsi qu'aux réglementations.

Une dernière information concerne le développement et l'innovation. Le Groupe RATP exploite les transports publics régionaux par route en Toscane. Nous sommes arrivés au bout d'une longue procédure qui, quatre ou cinq ans après l'attribution du marché, nous permet depuis début novembre d'opérer les transports publics régionaux par route de la région Toscane via l'entreprise Autolinee Toscane, filiale de RATP Dev. Le démarrage se fait sans incident majeur, de façon normale. Je rappelle que le contrat d'exploitation remporté par le Groupe représente une valeur d'environ 4 Md€ sur la durée du contrat, qui est échelonné pour les 11 prochaines années. Cela concerne 2 700 bus et 5 200 employés.

C'est grâce à l'ensemble des équipes du Groupe que la reprise de ce réseau a été possible dans les conditions à peu près normales dans lesquelles cela se fait depuis le mois de novembre. Tous nos remerciements aux équipes qui se sont mobilisées.

J'en ai terminé de mes informations générales.

Avant de donner la parole aux organisations syndicales, je voudrais m'assurer auprès du Secrétaire qu'il n'a pas d'informations à nous transmettre.

III – INFORMATIONS DU SECRÉTAIRE

M. LE SECRÉTAIRE.- *(Inaudible)* Nous préparons avec ardeur l'arbre de Noël 2021 qui avait été annulé en 2020. Nous allons accueillir 69 000 personnes durant ces trois soirées, c'est un record. C'est le 30 novembre, 7 décembre et le 17 décembre. Le taux de fréquentation sera d'environ 92 %. C'est un record pour le CE. Toutes les équipes sont mobilisées. C'est un énorme événement. Ce sera un réel effort. Les élus seront présents pour accueillir les salariés.

J'ai reçu hier le courrier concernant les problématiques de la restauration sur Bercy. Alléluia ! En revanche, j'ai toujours une difficulté s'agissant de la collecte de déchets à Créteil. Le problème d'une poubelle hebdomadaire n'est pas réglé. À un moment, il faudra le résoudre. Je suis désolé que ce souci remonte à l'instance.

Je vous ai adressé, Monsieur le Président, un courrier sur le CSP finance RH, notamment sur les difficultés que rencontre le Cabinet Secafi pour réaliser son expertise. Nous aurons l'occasion d'en reparler. Je vous demande un délai supplémentaire pour permettre un travail de qualité. J'attends votre réponse dans les prochains jours.

J'en ai terminé. Nous attendons une réponse rapidement sur les deux derniers points.

M. LE PRÉSIDENT.- Mme FRESLON-BLANPAIN a procédé à plusieurs relances sur Créteil. Je vais venir en soutien en espérant que cela aura une efficacité. Concernant le troisième point, j'ai reçu le courrier, je vous répondrai dans les meilleurs délais.

J'avais noté une demande de prise de parole de M. PONTAROLO, de Mme BLONDEL et de M. DELEBARRE.

M. PONTAROLO.- Monsieur le Président,
Pour mettre un terme à tout suspens, la délégation UNSA RATP vous informe qu'elle ne participera pas jusqu'à son terme à cette séance CSEC.

Nous ne reviendrons pas sur le désaccord qui nous anime quant à la dénonciation de la RDCE, nous nous sommes largement exprimés sur ce sujet.

Nous y ajouterons d'autres sujets qui n'ont pas de réponse à ce stade.

La question du pouvoir d'achat a ressurgi avec le redémarrage de l'inflation, notamment avec la flambée des matières premières. Lors d'une alarme sociale récente, la Direction a confirmé qu'il n'était pas question de rouvrir ce sujet qui n'avait pas trouvé d'accord lors des dernières NAO.

Lors de cette alarme nous proposons un début de réponse, fût-elle partielle, au travers de la question de la compensation du travail de nuit, accord arrivé à son terme depuis plusieurs années. Là également la Direction nous a opposé un refus.

Dans le cadre d'un avenant à l'accord « habitat et prêt », nous avons alerté l'entreprise sur le risque important pour les agents de la mise en œuvre évolutive de la Loi relative à l'installation des Zones à Faibles Emissions. Notre accord sur les prêts n'est à l'évidence plus adapté et nos collègues, pour un grand nombre, vont se retrouver devant de grandes difficultés pour venir tout simplement travailler. Nouveau refus.

Parlons élections professionnelles également. Les trois OSR vous ont sensibilisé sur la difficulté à maintenir un dialogue social nourri pendant au moins la petite période pendant laquelle

la campagne va battre son plein. Nous constatons une multiplication de sollicitations de la part de l'entreprise, en cette période peu propice.

Nous ne nous étendrons pas sur le soutien à peine dissimulé dans certains secteurs vis-à-vis d'une organisation syndicale, les directions concernées transgressant sans vergogne leur devoir d'impartialité. Il nous semble savoir que l'Inspection du Travail a saisi l'entreprise sur ce sujet.

Enfin, l'entreprise a sollicité plusieurs fois les syndicats concernés par ces élections pour leur rappeler leur devoir d'honnêteté dans le bon déroulement de ce rendez-vous électoral. Et puis quoi ? Vous constatez à l'évidence des dysfonctionnements en local, mais qu'en faites-vous ? Est-il inenvisageable de missionner des huissiers dans les attachements concernés ? A l'évidence votre démarche vise à vous dédouaner par avance mais alors vous fuyez vos responsabilités.

Vous le constatez, à notre grand regret, il est nécessaire d'attendre le verdict de ces élections afin que la carte des interlocuteurs soit redéfinie, que le calme revienne et que reprenne le dialogue social apaisé et constructif que nous appelons de nos vœux.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas mon habitude, mais j'aimerais prendre la parole sur ce point, si vous me le permettez.

M. PONTAROLO.- Je vous en prie, Monsieur Le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais le dire de façon solennelle, j'ai été informé jeudi et vendredi du fait que sur certaines boucles WhatsApp -je crois que c'est à cela que vous faites allusion- circulait un message m'attribuant, avec une certaine maladresse commençant par le fait que c'était signé avec une orthographe de mon nom erronée, un certain nombre de propos et la responsabilité d'un certain nombre de démarches vis-à-vis de l'Inspection du travail et des DUO. Je profite de votre intervention pour dire qu'il s'agit d'une usurpation de mon identité professionnelle. Je réponds à la question des personnes qui me demandaient si j'étais l'auteur de ce document. Par ailleurs, je me réserve toute suite juridique que je jugerai utile d'entamer.

Merci Monsieur PONTAROLO. Excusez-moi de vous avoir interrompu.

M. PONTAROLO.- Je reprends la lecture de la déclaration... « Enfin, l'entreprise a sollicité plusieurs fois les syndicats concernés par ces élections pour leur rappeler... »

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur PONTAROLO. Madame BLONDEL ?

Mme BLONDEL.- Merci, Monsieur Le Président.

La CFE-CGC Groupe RATP regrette que l'encadrement soit particulièrement maltraité par l'entreprise sous prétexte d'ouverture à la concurrence. Ces bouleversements interviennent d'abord avec le programme « Diapason » et sa productivité sans précédent dans les effectifs ou la transformation des locaux du tertiaire en « flex office » et son impact direct sur les conditions de travail.

Si on ajoute le projet RATP 2023 avec ses ambitions ré-organisationnelles, la bascule de l'EPIC en BU, la remise en question abrupte du système d'avancement historique de l'encadrement et la réforme des rémunérations des seuls encadrants, les repères disparaissent les uns après les autres créant l'incertitude et ne présageant pas du meilleur avenir vanté par la Direction de l'entreprise.

RATP 2023 vise à effacer l'EPIC, en faisant disparaître les départements en unités d'affaires, en créant des centres d'expertise et des centres de services partagés, tous filialisables et qui pourront être revendus avec le moment venu.

Concernant les modalités de la dénonciation de la RDCE, que la CFE CGC Groupe RATP conteste, elles constituent la remise en cause brutale de la plateforme de rémunération des encadrants sous prétexte de benchmark avec les grandes entreprises européennes. Cependant les éléments de ce benchmark posent question en raison de la spécificité des métiers de la RATP dont les missions, les horaires et les conditions de travail sont difficilement comparables.

Pour la CFE CGC Groupe RATP, l'objectif de l'entreprise est uniquement de faire des économies sur l'encadrement, pourtant porteur des projets de transformation de l'entreprise. Dans ce contexte les encadrants ne supportent plus d'être considérés comme de simples variables d'ajustement.

Le bilan social 2020 montre une nette diminution du pouvoir d'achat des encadrants : nul doute que la future plateforme de rémunération aura un impact négatif sur nos vies professionnelles et personnelles. Cette nouvelle plateforme, sans transparence, privilégiera l'individualisme au détriment de l'efficacité collective.

La CFE CGC Groupe RATP attend toujours un geste fort de la direction, tout en restant ouverte à une négociation saine et loyale, et lui demande de revenir sur la dénonciation de l'accord 13^{ème} mois ainsi que sa volonté de supprimer les échelons pour les encadrants.

.

Les élus CFC CGC Groupe RATP du CSEC, quittent donc la séance du jour.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Madame BLONDEL.

Mme BLONDEL.- Je précise que les élus Groupe RATP quitteront aussi la séance du jour.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur DELEBARRE ?

M. DELEBARRE.- Monsieur le président,

Lors de la dernière séance, dans la déclaration liminaire de la CGT RATP, nous vous alertions sur votre conduite du dialogue social au sein de notre entreprise.

Vous allez nous dire que pour dialoguer il faut être deux, la CGT RATP est prête à prendre ses responsabilités or les derniers exemples prouvent que ce n'est pas le cas de la direction de l'entreprise.

Le 08 novembre dernier s'est tenue une audience entre les organisations syndicales représentatives de l'entreprise et la direction concernant la renégociation du déroulement de carrière de l'encadrement. Méthodologie et Calendrier, voilà le résultat de cette audience ! Si en affichage la direction est prête à discuter de garanties collectives il n'en demeure pas moins que nous attendons autre chose que de simples effets d'annonce. Concernant le calendrier qui s'étale entre janvier et mai 2022, la CGT RATP estime qu'il est trop contraint au regard des 12 thématiques proposées par la direction. La violence que vous avez fait part en annonçant la fin des garanties collectives pour les agents d'encadrement les ont fait réagir et vous le savez ! La pétition, lancée par les trois organisations syndicales de l'entreprise, est largement signée !

Le 21 octobre, vous avez proposé de renégocier l'accord 13ème mois avec comme simple proposition de supprimer les échelons pour l'encadrement ! Drôle de méthode qui consiste à demander aux organisations syndicales d'apposer leurs signatures afin de valider un choix arbitraire de l'entreprise.

Sur le sujet du CSP RH et autres filialisations dans le cadre d'une reconfiguration globale baptisée RATP 2023 vous avez annoncé qu'il n'y avait pas d'autres possibilités alors qu'il n'y a aucune nécessité juridique ni réglementaire à filialiser ! C'est donc un choix politique que vous imposez aux organisations syndicales en ne leur laissant que de pseudos négociations sur l'accompagnement de ces filialisations.

Sur ce point particulier de RATP 2023, vous démontrez votre volonté de traiter ce dossier à marche forcée en ne laissant pas le temps nécessaire au cabinet Sécafi de mener à bien son expertise.

Dernièrement vous nous avez proposé de participer à une mission «d'accompagnement de la mise en concurrence des lignes de bus à l'horizon 2025 » en vue je cite d'avoir une meilleure visibilité sur l'appréciation des enjeux et les points de vue spécifiques des uns et des autres.

Cette synthèse devrait aussi permettre à chacune des parties de nourrir sa démarche vis-à-vis des échéances posées et d'envisager une démarche de partage en commun en s'appuyant sur le dialogue. »

Monsieur le président, la CGT RATP n'est pas là pour partager une démarche commune sur l'ouverture à la concurrence car nous la combattons ! Ce sujet comme ceux qui concernent l'avenir de l'entreprise ne doit pas être traité, pour notre organisation syndicale, lors de réunions « Off », de réunions de présentations où nous ne pouvons pas nous exprimer, ou dans le cadre de mission d'accompagnement !

Le seul cadre qui existe c'est celui du droit syndical que nous avons signé, vous comme nous, et nous tenons à ce qu'il soit respecté ! Nous sommes donc prêts à dialoguer mais dans ce cadre-là et nous vous demandons d'en faire autant.

La CGT RATP constate que vous n'avez pas entendu nos dernières alertes sur la méthode de dialogue social que vous instaurez, peut-être que le prochain résultat des élections professionnelles vous éclairera sur la conduite à tenir afin de redonner du sens à ce dialogue social dans le cadre du respect du droit syndical. En attendant nous quittons cette séance après les déclarations des organisations syndicales.

Je rajoute que dernièrement, en matière de dialogue social, nous avons été reçus dans le cadre d'alarmes sociales et autres, notamment au sein du Département SEM où il y a un manque de considération envers les organisations syndicales dont la nôtre. On ne peut pas dire que les membres de la direction soient au bon niveau. Même quand nous alertons la direction sur des dispositions transversales ou propres à ce Département, c'est-à-dire des règles qui existent dans l'entreprise dont nous demandons l'application, il nous est répondu qu'elles ne le seront pas. Au final, c'est la CGT qui vous demande d'appliquer ces règles. L'entreprise ou les directions assument ne pas vouloir les appliquer.

Que nous reste-t-il ? Au final, la justice. Si le dialogue social de demain consiste à pousser les organisations syndicales à aller à chaque fois en justice pour faire respecter vos propres textes, même ceux que nous n'avons pas signés, c'est compliqué.

Les commissions de classement se déroulent actuellement sur l'encadrement. Nous avons eu un retour du Département SID. La direction de SID assume complètement de ne pas redistribuer une enveloppe à hauteur de 80 %. Ce Département dit que c'est un choix managérial. Il attend une décision de justice pour appliquer les textes de l'entreprise. En matière de dialogue social, nous sommes face à des difficultés de plus en plus croissantes. On y verra peut-être plus clair demain suite aux élections professionnelles, mais « la balle est dans votre camp » notamment sur des choses aussi simples que de faire respecter les textes de l'entreprise. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Monsieur DJEBALI ?

M. DJEBALI.- Monsieur le président,
Depuis la dernière séance du CSE Central, le 20 octobre dernier, la direction a poursuivi son projet d'agression des encadrants de l'entreprise et tenue une pluri syndicale.

Le 8 novembre dernier, la direction a en effet confirmé sa volonté de mettre à mal les encadrants de l'entreprise en supprimant les principes fondés sur l'accord RDCE, les échelons, les commissions de classement et toute transparence liée à l'évolution professionnelle de l'encadrement.

Face à cette situation et au retour de la réunion du 8 novembre, qui n'a servi qu'à confirmer la méthodologie et le calendrier voulu par l'entreprise, solidaire avec les encadrants, je ne peux que vous confirmer notre opposition complète à votre décision unilatérale.

Dans un souci de cohérence et de maintien de la cohésion, de l'unité syndicale, j'invite les élus sans étiquette du CSEC qui se reconnaissent dans cette déclaration à affirmer leur opposition au projet de l'entreprise et à quitter la séance.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur DJEBALI.

Nous nous retrouvons dans la même situation que la dernière fois. Je vais attendre l'exécution des instructions données par les organisations syndicales pour tirer les conclusions qu'il faudra, au regard de la présence ou de l'absence de certains élus.

Je souhaite une bonne journée et une bonne semaine aux personnes qui souhaitent quitter la séance.

M. NIVault.- Il y a des prises de parole.

M. LE PRÉSIDENT.- Excusez-moi. Madame PHIRMIS ?

Mme PHIRMIS.- Monsieur le Président, en cohérence avec les autres organisations syndicales, en tant qu'élue sans étiquette et encadrante, je quitterai également la séance. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Madame PHIRMIS. Madame AZEVEDO ?

Mme AZEVEDO.- En accord avec la déclaration de M. DJEBALI à laquelle je m'associe entièrement, je vais donc quitter la séance en tant qu'élue sans étiquette.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Madame AZEVEDO. Monsieur SARRASSAT ?

M. LE SECRÉTAIRE.- Me reconnaissant pleinement dans la déclaration de M. DJEBALI, je quitte la séance en tant que Secrétaire sans étiquette.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur CRUCHET ?

M. CRUCHET.- Je m'associe totalement à la déclaration de M. DJEBALI, je quitterai donc la séance.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Monsieur FAUCHEUX ?

M. FAUCHEUX.- En tant qu' élu sans étiquette, je m'associe pleinement à la déclaration de M. DJEBALI et je quitterai la séance.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur FAUCHEUX. Madame ESCHMANN ?

Mme ESCHMANN.- Étant en total accord avec la déclaration de M. DJEBALI, je quitterai moi aussi la séance.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Je ne vois pas d'autres demandes de prise de parole.

M. LE SECRÉTAIRE.- Il n'y en a pas.

M. LE PRÉSIDENT.- M. PIGEARD nous signale qu'en accord avec la déclaration de M. DJEBALI, il quitte aussi la séance.

M. LE SECRÉTAIRE.- Bonne journée à toutes et à tous.

(Les élus du CSEC quittent la séance.)

M. LE PRÉSIDENT.- Il reste Mmes STIRZEL et MAHIEU WATEL. Je constate que l'ensemble des élus ont quitté la séance.

Je vous remercie d'inscrire au procès-verbal que je constate une carence d'élus, ces derniers venant de quitter la séance après les déclarations des organisations syndicales et des élus dit « non-inscrits ». Aussi, je clôture cette séance du 17 novembre 2021 en précisant que nous nous réservons le droit, en application des articles L.2312-16 et R.2312-6 du Code du travail, de considérer que le CSE est réputé avoir été consulté et avoir rendu un avis négatif pour les points 1, 2 et 4 de notre ordre du jour qui étaient respectivement relatifs :

- à la consultation sur la décision de l'entreprise de dénoncer l'ensemble des décisions unilatérales des usages et des engagements unilatéraux relatifs au positionnement de certains salariés appartenant à l'encadrement (agents de maîtrise et cadres) sur un tableau de retraite non conforme pour le poste occupé, non-conformité aux dispositions du décret n°2008- 637 du 30 juin 2008.

- à la consultation de l'instance sur le projet de plan de développement des compétences 2022.

- à la consultation de l'instance sur le recours à l'activité partielle dans le cadre des circonstances exceptionnelles liées à la Covid 19 pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2021.

Nous nous réservons le droit de considérer que nous avons obtenu un avis négatif sur ces points.

Les autres points sont considérés comme traités du fait de l'information suffisamment complète et précise faite en amont. Cela concerne les points 3 et 5 développés à la Commission économique du 10 novembre 2021 et le point 6 qui a été exposé et développé lors de la réunion de la CSSCT du 8 novembre.

Par conséquent, je considère que la séance de ce jour du 17 novembre est close.

La séance est levée à 9 heures 23.